Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260702-2026_07_05-DE

Conseillers en exercice : 19	
Présents :	18
Absents :	1
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Valérie JOUSSEAUME, David LE GALL, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL, Matthieu DAY et Anderson DO ROSARIO.

Absents : Didier ECHELARD
Pouvoirs : Didier ECHELARD donne pouvoir à Lionel HENRY
Secrétaire de séance : Antoine MORIN

N° 2026-07-05 :	**RH : Modification du temps de travail d'un agent**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire expose que la délibération créant un poste administratif à temps non-complet, votée le 7 avril dernier est insuffisante en quotité horaire. Pour harmoniser le temps de travail avec son binôme, il convient de porter le temps de travail de l'agent concerné à 19/35ème.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition du maire ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en tenant compte de la modification horaire de l'agent ;
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 6 juillet 2026.

Fait le 6 juillet 2026
Le Maire
Lionel HENRY